

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### INFORMATION N°2

**Rapporteur : Bertrand KLING**

### Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	voiants	
29	22	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
Date de convocation			Excusé-es :
21 mars 2023			
Date de publication			
31 mars 2023			
Transmis en préfecture le			
31 mars 2023			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gaëlle RIBY-CUNISSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

**Vu en commission éducation et solidarités**

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
17/11/2022	Contrat de cession	Artistes conseils	Spectacle Saint Nicolas école PASTEUR	28/11/2022	413 €	Matinée du 28/11

**Vu en commission finances et ressources humaines**

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
01/01/2023	Avenant convention forfait de base	CDG 54	Forfait de base		0.265% de la masse des rémunérations	4 ans
01/01/2023	Avenant convention risque prévoyance	CDG54	Forfait gestion des dossiers risque prévoyance		0.026% de la masse des rémunérations	2 ans

Le Maire,  
Bertrand KLING



La secrétaire de séance,  
Gaëlle RIBY-CUNISSE